



COMMUNE DE LAMBESC

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	31

**SEANCE DU
15 JUIN 2026**

Le quinze juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite en urgence par le Maire le onze juin deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Madame Khadija KHASSIME, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCI, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Justin DUBOIS, Madame Claire BLANC, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEL, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Jérémy CROIZON à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Monsieur Jean-Jacques DECORDE à Monsieur Alain ARIA, Madame Sylvie BOUDOU à Madame Claire BLANC, Madame marie GED, à Madame Hélène ALLIETTA

ABSENTS NON REPRESENTES : Monsieur Guillaume HENRY, Monsieur Rémy ROCCHIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

DELIBERATION N° 2026-066	Urbanisme Saisine du Conseil Municipal pour avis sur une demande d'autorisation environnementale comprenant une zone d'épandage sur le territoire de Lambesc
-------------------------------------	---

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les demandes d'autorisation de construire, présentées par la société SUEZ RV FRANCE dans le cadre de son projet « Istres Recyclage et Energies » consistant en la transformation de son centre de tri et de valorisation de multimatériaux, situé lieu-dit « La Grande Groupède » à Istres, en un site de production de matières recyclées valorisables et d'énergies.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 013-211300504-20260615-DB_2026_066-DE

L'enquête publique s'est déroulée du 13 avril 2026 au 2 juin 2026 inclus et s'est tenue sur le territoire de la commune d'Istres.

Le projet envisagé comprend l'implantation d'une installation de méthanisation à partir de biodéchets, d'une installation de valorisation énergétique à partir de déchets à haut pouvoir calorifique inférieur de type combustibles solides de récupération (CSR), d'une nouvelle unité de réception, tri et préparation de déchets valorisables pour répondre aux besoins des nouvelles obligations de tri des déchets d'activités économiques, ainsi que par la modernisation du centre de tri et de préparation CSR pour répondre aux besoins de la future unité de valorisation énergétique.

Il comprend également un plan d'épandage pour la valorisation agricole des digestats issus de l'unité de méthanisation, qui sera réalisé sur des parcelles mises à disposition par 23 exploitants sur 21 communes du département des Bouches-du-Rhône, dont Lambesc.

En effet, la SARL ANDREIS, exploitant agricole à Lambesc, a souhaité intégrer le plan d'épandage des digestats, pour ses terres situées à Lambesc. Sont concernées, sur notre territoire, les parcelles privées cadastrées section AN n° 7 et n° 9, section AY n° 0064 et n° 0091, section AT n° 0013 et n° 0015, section BD n° 0157, n° 0158 et section AR n° 0033, n° 0035, n° 0036, n° 0274 et n° 0276, représentant une surface totale de 15 ha de terres agricoles, situées dans différents secteurs : la Chapus, le Petit Badasset, le Cannet, Mas de l'Estagnol et le Bas Taulet.

A cette fin, la société SUEZ RV FRANCE a déposé un dossier comprenant notamment une étude d'impact avec une analyse de l'état initial, des effets directs et indirects, des raisons pour lesquelles le projet est retenu et une proposition de mesures compensatoires.

En application des dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la demande d'autorisation environnementale.

CONSIDERANT que l'épandage de digestats sur des grandes cultures : blé, colza, vigne, betteraves fourragères, prairies (pâture et foin) présente un risque potentiel de transfert d'éléments chimiques vers les eaux souterraines ;

CONSIDERANT que les eaux issues de l'irrigation, excédentaires par rapport aux besoins des cultures, rejoignent rapidement et en quantité importante la nappe phréatique ou les cours d'eau ;

CONSIDERANT que les eaux issues de l'irrigation sont ainsi susceptibles de véhiculer vers la nappe des substances solubles contenues dans les digestats ;

CONSIDERANT la vulnérabilité de la nappe phréatique, liée à ses caractéristiques intrinsèques (fort pouvoir drainant et relativement grande vitesse d'écoulement souterrain) et la nécessité de la protéger.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis défavorable à la demande de la société SUEZ RV FRANCE concernant la demande d'autorisation environnementale, relative à son projet « Istres Recyclage et Energies »
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Justin DUBOIS



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE